Merci de vous rendre en mairie afin de procéder à l'inscription de votre enfant.

Sans rendez-vous. Avant le lundi 29 mai.

Si votre enfant entre en petite section (né en 2020), merci de vous munir :

- d'un justificatif de domicile
- du carnet de santé de votre enfant
- de votre livret de famille / jugement en cas de divorce ou séparation

Si votre enfant a été scolarisé dans une autre école auparavant, merci de fournir en plus un certificat de radiation.

Ecole des Tilleuls - Beffes